Enregistrement de données biométriques en vue d'une demande d'eID ou Kids-ID

💣 Une fois ce document complété, conservez-le et remettez une copie au demandeur.

1. Informations à compléter par le poste

Date de l'enregistrement des données : ……

Numéro du registre national du demandeur : ……

2. Information sur le traitement des données

Les traitements et la conservation de données à caractère personnel nécessaires dans le cadre de la délivrance de la eID ou Kids-ID sont régis par la loi belge du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité, aux cartes des étrangers et aux documents de séjour, et sont expliqués dans la « Déclaration de confidentialité » disponible sur le site internet du SPF Intérieur https://ibz.be/fr/declaration-de-confidentialite.

Date :	✍ **Signature du demandeur* :**

Pour le mineur, signature(s)** du/des parent(s), tuteur(s)*** ou du représentant légal*** :

Nom(s)	**Lien avec le mineur**	**Signature(s)**
• ……	……	
• ……	……	

** Le terme « demandeur » est ici épicène.*
*** En fonction de la règlementation en vigueur dans le pays de résidence du mineur.*
**** Joindre les pièces justificatives !*